

*DESCO***TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS****Avant-propos de la brochure adressée aux lycées****Juin 2000**

L'année scolaire 2000-2001 sera marquée par la généralisation de l'expérimentation des Travaux personnels encadrés (TPE), en classe de première. C'est pour accompagner l'introduction de cette nouvelle pratique pédagogique dans les lycées que ce document est transmis à tous les enseignants concernés. Prenant largement appui sur les témoignages de terrain, il précise la démarche et propose quelques modalités d'organisation.

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, en effet, une centaine d'établissements ont expérimenté les TPE et fourni un bilan de leur action. Les comptes rendus reçus portent un regard globalement favorable sur la démarche des TPE et soulignent l'impact positif qu'elle peut avoir sur le travail des élèves et sur celui des enseignants. Ces observations confortent donc l'intérêt de ce dispositif, axe fort de l'évolution du lycée, mais elles rendent également nécessaire de fournir aux enseignants un certain nombre d'outils ou de pistes qui leur permettent de faire face avec succès aux difficultés ou incertitudes révélées lors de l'expérimentation. Tel est l'objet de la présente brochure.

Les principes retenus, clairement énoncés dans l'intervention publique de Jack Lang, ministre de l'Éducation Nationale, le 27 avril 2000, sont les suivants :

**Un cadre volontairement souple**

Du temps est donné aux équipes pédagogiques pour construire une organisation capable de soutenir l'adhésion des élèves et pour leur permettre de mener un véritable travail interdisciplinaire. De même, la plus grande souplesse a été introduite dans les modalités d'application du dispositif.

## **Un lancement maîtrisé parce que progressif**

Au cours de l'année 2000-2001, les TPE concerneront toutes les classes de première, à raison de deux heures dans l'emploi du temps des élèves. Dans chaque lycée, une classe au moins sera choisie pour s'engager dans la démarche avant la Toussaint. Les autres classes commenceront les TPE au plus tard en janvier. Au premier trimestre, quelques séances seront, en outre, organisées pour présenter les TPE aux élèves et aborder avec eux les phases préparatoires nécessaires à un démarrage effectif en janvier, l'objectif étant qu'à Noël, les groupes se soient constitués autour de sujets modestes, réalistes et bien délimités. Toutes les classes de première auront terminé leurs TPE (réalisation et évaluation) vers la mi-mai, de manière à faciliter les dernières préparations de l'épreuve anticipée de français.

## **Une intégration précise dans les emplois du temps**

L'horaire inscrit dans le service des enseignants dès le début de l'année (une heure pour chacun des deux professeurs concernés ou deux heures globalisées, selon la formule choisie et le nombre des disciplines retenues) favorisera les échanges entre enseignants d'au moins deux disciplines qui choisiront les thèmes susceptibles de susciter l'intérêt de leurs élèves. En liaison avec l'enseignant-documentaliste, ils identifieront les ressources documentaires disponibles sur ces thèmes. Ce temps mis à leur disposition sera aussi consacré à la stabilisation des calendriers et des modalités d'organisation dont il conviendra d'informer au plus tôt les élèves et leurs familles.

## **Un accompagnement des équipes pédagogiques**

Pour accompagner cette phase de lancement, des actions de formation seront programmées dans les académies au cours du premier trimestre. À cet égard, il faut noter qu'une part importante des crédits du collectif budgétaire 2000 sera consacrée à un renforcement de la formation continue des enseignants qui interviennent dans le dispositif TPE. De même, le parc informatique et les fonds documentaires des CDI seront enrichis grâce à d'autres crédits du même collectif budgétaire.

L'introduction des TPE au lycée conduit les élèves à se déplacer à l'intérieur, voire à l'extérieur de l'établissement pour effectuer, par exemple, des recherches personnelles hors de la présence de leurs professeurs. La circulaire n° 96-248 du 25/10/1996 relative à la surveillance des élèves en définit les modalités et souligne la nécessité de prévoir cette question

dans le règlement intérieur de l'établissement qui est porté à la connaissance des élèves et de leurs familles.

### **Une dynamique d'établissement soutenue à l'échelle académique et nationale**

Les TPE ne sauraient réussir s'ils ne reposent pas sur une dynamique d'établissement. Ils ont besoin de l'investissement de tous. Il revient donc au chef d'établissement de favoriser la fédération des énergies, indispensable à la réussite d'un dispositif qui vise à donner aux élèves un espace de travail autonome au service d'une meilleure appropriation des savoirs. Cette dynamique locale doit être soutenue au plan académique comme au plan national. C'est tout le sens de la mission confiée aux comités académiques et national de suivi de la réforme.

À l'issue de l'année scolaire 2000-2001, un bilan du dispositif sera dressé : les comptes rendus des enseignants, des établissements et des rectorats ainsi que les pratiques qu'ils décriront enrichiront la démarche engagée. Les conséquences qui en seront tirées conduiront à d'éventuels aménagements du dispositif de façon à stabiliser les conditions de mise en œuvre et à permettre aux élèves de tirer tout le bénéfice attendu de cette importante innovation pédagogique qui porte une grande partie du sens de la réforme des lycées.

Jean-Paul de Gaudemar  
Directeur de l'enseignement scolaire